



PLAN MERCREDI2024-2027

Sommaire

I - Un plan mercredi qui prend appui sur les grands axes du PEL et du PEDT herblinois

II - Description du fonctionnement du temps du mercredi à Saint-Herblain

A - Des horaires d'accueil qui permettent une souplesse d'organisation pour les familles

B- Les équipes : direction et animation

C - 15 accueils périscolaires ouverts le mercredi matin

D - 15 garderies sont proposées aux familles le mercredi midi

E - 10 ALSH sont ouverts les mercredis après-midis en période scolaire, soit 36 jours sur l'année scolaire 2023-2024

III - Un plan mercredi herblinois qui répond à la charte qualité nationale

A - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

B - L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

C - La mise en valeur de la richesse des territoires

D - Le développement d'activités éducatives de qualité

IV – Des projets pédagogiques : entre continuité et innovation

I. Un plan mercredi qui prend appui sur les grands axes du PEL et du PEDT herblinois

Le PEDT est une déclinaison opérationnelle du projet éducatif local (PEL), document-cadre qui expose les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le PEL est issu d'une dynamique de partenariat engagée dès 2008. Saint-Herblain y affirme sa posture de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- **les espaces de l'enfant et du jeune,**
- **les temps de l'enfant et du jeune,**
- **une ville partenaire de l'enfant et du jeune.**

Saint-Herblain a poursuivi son engagement en investissant la réforme des rythmes scolaires dès 2013 pour repenser l'organisation de l'école, en mettant l'enfant au centre du dispositif. Le choix a été fait de s'engager dans un projet éducatif de territoire (PEDT) partagé par la Ville et ses partenaires.

Le PEDT se centre sur la notion de rythme, autour de la nouvelle organisation du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour proposer la meilleure offre éducative possible aux enfants de 2 à 12 ans.

Le PEDT herblinois se décline autour de 3 axes :

- la transition écologique
- une éducation inclusive et citoyenne
- la continuité éducative

Le plan mercredi herblinois intègre ces éléments au sens où son objectif premier est de **favoriser la cohérence et la continuité éducative dans la semaine de l'enfant.**

Pour ce faire, les liens avec les partenaires locaux seront renforcés au travers davantage de passerelles avec le temps scolaire (Programme de réussite éducative, parcours éducatifs, postes de responsables de site qui renforcent l'encadrement, consolident le partenariat et facilitent la proximité avec les parents, mêmes bâtiments...) ainsi que l'organisation d'activités diversifiées. Un accompagnement particulier est proposé aux enfants les plus en difficulté (sociales, handicap, allophones...) afin qu'ils aient accès, comme les autres, un temps d'accueil du mercredi. La question du rythme des enfants et en particulier de celui des maternels reste également une priorité pour la Ville, sur l'ensemble de la semaine, dont le mercredi.

II. Description du fonctionnement du temps du mercredi à Saint-Herblain

A. Des horaires d'accueil qui permettent une souplesse d'organisation pour les familles

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
7h30-8h45	Accueil périscolaire du matin			
11h45-12h30		Garderie du mercredi midi		
11h45-16h45			Accueil périscolaire du mercredi après-midi avec repas	
13h30-16h45				Accueil périscolaire du mercredi après-midi sans repas
16h45-18h30			Départ échelonné	Départ échelonné

Pour plus de cohérence, les horaires de l'ALSH du mercredi sont ajustés avec les horaires de l'APS du reste de la semaine. Le départ échelonné possible dès 16h45 permet une symétrie par rapport aux autres jours de la semaine et une souplesse permettant à certains enfants de participer à des activités extrascolaires en fin d'après-midi.

B. Les équipes : direction et animation

Les équipes d'animation qui interviennent durant le temps du mercredi matin et après-midi sont composées d'agents qui travaillent déjà sur les temps périscolaires à l'année, ils connaissent ainsi la majorité des enfants accueillis au sein des différents ALSH.

Les responsables éducatifs des écoles accueillant l'ALSH du mercredi après-midi assurent la direction de ce temps. Ils sont titulaires d'un diplôme professionnel (BEATEP, BPJEPS) ou du concours d'animateur de la fonction publique territoriale. Afin de respecter la réglementation, les équipes d'animations sont constituées d'une proportion d'animateurs diplômés (titulaires du BAFA ou du CAP petite enfance), d'animateurs stagiaires et d'animateurs non diplômés. Des ATSEM peuvent venir compléter les équipes d'animation sur le temps de garderie du mercredi midi.

Cette stabilité au niveau des équipes permet de garantir aux enfants et aux familles une qualité d'encadrement et une sécurité (affective) pour les enfants. Elle facilite également la menée d'activités en lien avec les projets pédagogiques et les caractéristiques du public accueilli.

C. 15 accueils périscolaires ouverts le mercredi matin

De 7h30 à 8h45, les accueils périscolaires de Saint-Herblain accueillent les enfants des familles qui en font la demande. Il n'y a pas de réservation, seul un dossier d'inscription est demandé, afin de proposer un système le plus souple possible aux familles.

Le temps d'accueil du matin se veut être une transition en douceur entre le temps familial et le temps scolaire. Des activités calmes et en libre accès sont proposées afin que les enfants débutent tranquillement leur journée.

Vers 8h35 les enfants sont accompagnés par les animateurs vers les classes.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 pour les enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 pour les enfants de plus de 6 ans.

D. 15 garderies sont proposées aux familles le mercredi midi

Le temps scolaire s'arrête à 11h45, tous les jours de la semaine. Le mercredi, les familles ont la possibilité de venir chercher leur enfant jusqu'à 12h30, dans ce cas il reste à la garderie.

Ce temps de transition est encadré par des animateurs et des ATSEM. En mai 2024, 218 enfants (sur 4500 enfants scolarisés) sont inscrits à la garderie sur l'ensemble de la commune.

La législation n'impose pas de taux d'encadrement particulier sur ce temps mais la Ville missionne 2 agents par site pour assurer la surveillance des enfants.

E. 10 ALSH sont ouverts les mercredis après-midis en période scolaire, soit 35 jours sur l'année scolaire 2023-2024

Les 15 groupes scolaires sont rattachés à 10 accueils de loisirs de proximité pour le temps du mercredi après-midi. Pour certains, un transfert en car sur un trajet court est donc organisé pour assurer le transport des enfants entre leur école et la structure de loisirs. Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants sur le lieu d'accueil. 5 cars font les navettes entre ces structures à partir de 11h50.

Ci-après les différentes correspondances entre les écoles dont les enfants vont en car sur une autre structure :

- a) Giroud → Auriol
- b) Joli Mai → Grands Bois
- c) Cadou → Mandela
- d) Sensitive → Bernardière
- e) Crémetterie → Soleil Levant

Les structures des écoles de la Rabotière, Beauregard, Hessel, Buzardières et Condorcet n'accueillent pas d'enfants d'autres écoles.

A la rentrée 2023-2024, une nouvelle structure ALSH a été ouverte le mercredi après-midi pour tenir compte de l'augmentation des effectifs dans le quartier du bourg. Les enfants de l'école des Buzardières sont accueillis sur leur nouveau site, en lien avec la fin des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école. Il est à noter que les enfants et l'équipe d'animation de ce site vont déjeuner à l'école de Beauregard. Les déplacements se font à pied (déplacement doux de 10 minutes).

Le taux d'encadrement pour ce temps du mercredi après-midi est d'un animateur pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans. La collectivité a fait le choix d'appliquer le taux d'un accueil extrascolaire sur le temps du mercredi après-midi afin de garantir une qualité optimale d'accueil et d'encadrement et permettent l'organisation d'activités et de sorties.

Les enfants déjeunent dans les restaurants scolaires avec les animateurs entre 12h15 et 13h30. Un temps de sieste et de repos est mis en place pour les enfants de maternelle avec réveil échelonné et un temps calme est proposé aux élémentaires. Ensuite, les activités, sorties sont présentées aux enfants qui choisissent ce qu'ils souhaitent faire. Le principe du choix et des activités adaptées au public accueilli et au temps du mercredi sont les bases du travail des équipes d'animation. Un goûter est servi aux enfants à partir de 16h puis les familles peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h45 et 18h30, heure de fin de l'accueil de loisirs du mercredi.

Des enfants scolarisés en établissements privés fréquentent les ALSH du mercredi en étant accueillis directement sur le site à partir de 11h45 ou 13h30.

Au total, plus de 660 enfants sont inscrits et accueillis au sein de ces 10 ALSH, en moyenne sur l'année 23-24.

Nom des structures d'accueil	Caractéristiques principales du mercredi après-midi (chiffres mai 2024)
Hessel	Une moyenne de 68 enfants accueillis Une UEMA
Buzardières	Une moyenne de 28 enfants accueillis
Bernardière	Une moyenne de 63 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Sensitive (dont des enfants de l'Ulis) et Bernardière Secteur en REP
Grands Bois	Une moyenne de 105 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles des Grands Bois et du Joli Mai (dont des enfants de l'UEE).
Mandela	Une moyenne de 75 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Cadou et Mandela L'école de Mandela fait partie du dispositif « contrat local d'accompagnement » (CLA)
Condorcet	Une moyenne de 73 enfants accueillis
Soleil levant	Une moyenne de 72 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles du Soleil levant et de la Crémetterie L'école du soleil levant fait partie du dispositif « école à aider » et a une classe ULIS, et une UEE
Rabotière	Une moyenne de 38 enfants accueillis Secteur en REP
Beauregard	Une moyenne de 60 enfants accueillis Classe ULIS à Beauregard

Auriol	Une moyenne de 98 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Giroud et Auriol

III. Un plan mercredi herblinois qui répond à la charte qualité nationale

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

A. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

a) L'existant

Une importance donnée à la question du rythme de l'enfant

Le temps du mercredi après-midi est un temps périscolaire qui fait suite à la matinée d'école pour les enfants des écoles publiques de la Ville. Ce moment est découpé, séquencé en plusieurs temps répondant aux besoins des enfants : un temps d'accueil, un temps de restauration, un temps de repos ou de calme, un temps d'activité, un temps de goûter et un temps de retour vers les familles. Nous accueillons aussi des enfants après le temps de repas à partir de 13h30.

Le temps du mercredi après-midi est construit comme un temps de relâche, de pause et de respiration dans la semaine des enfants. Il revient donc aux équipes de veiller à respecter les besoins et envies de ceux-ci en adoptant un fonctionnement et des horaires plus souples, qui allient à la fois le besoin de se reposer et l'envie de participer à des activités sportives, culturelles ou de découverte de la nature par exemple.

Des ALSH situés dans les locaux des écoles

L'accueil de loisirs du mercredi regroupe au sein de locaux dédiés des enfants fréquentant soit la même école (comme à Condorcet ou la Rabotière) soit venant d'autres écoles du quartier (exemple : Auriol qui accueille les enfants de Giroud ou Mandela qui reçoit les enfants de Cadou). Avoir des lieux communs, identifiés de tous permet de consolider la notion de communauté éducative et d'harmonisation des temps et espaces pour les enfants entre l'école et l'accueil de loisirs. La charte des locaux, élaborée conjointement par la Ville et l'éducation nationale, garantit une collaboration efficace et lisible quant à l'usage commun des salles et/ou du matériel sur les différents temps : fréquentation de la BCD, utilisation de matériel de motricité... Cela permet d'offrir aux enfants des espaces de qualité.

b) Les perspectives

L'articulation entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'ALSH

Afin d'assurer une plus grande complémentarité entre les différents temps, les professionnels échangent et forment une communauté éducative. Cela est déjà effectif entre le temps scolaire et le temps périscolaire du matin et du soir, en particulier via la présence d'un responsable éducatif par école. Ce lien est renforcé le mercredi après-midi, dans le cadre du plan mercredi. Les projets pédagogiques doivent être portés à connaissance de la direction de l'école et de l'équipe enseignante. Et les projets d'écoles doivent également être connus de l'équipe d'animation. Cette connaissance mutuelle doit mettre sur un même plan les deux projets : les temps et les objectifs sont différents mais les lieux et les enfants sont les mêmes.

Davantage de liens entre les activités périscolaires et les enseignements

La ville de Saint-Herblain s'investit fortement sur le temps scolaire via la proposition de parcours éducatifs diversifiés pour l'ensemble des classes. Ainsi un projet culturel, sportif, environnemental ou citoyen pourra être prolongé sur le temps périscolaire du mercredi après-midi. Les équipes d'animation doivent elles aussi, se saisir de cette articulation à travers la rédaction et la mise en place de fiches projets où le lien avec les projets d'école doit favoriser cette continuité éducative.

B. L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

a) L'existant

Le droit aux loisirs pour tous

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps ou leurs particularités. A ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, à chaque enfant à travers une démarche d'intégration définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour préparer au mieux l'accueil de l'enfant une rencontre préalable avec la famille est souvent indispensable.

Un travail collaboratif entre la famille et la direction de l'éducation, en amont de l'accueil de l'enfant, garantit que ce dernier pourra évoluer dans les meilleures conditions possibles pour lui, pour les autres enfants, pour l'équipe d'animation et pour la famille. En fonction du besoin, l'équipe d'animation peut être renforcée par un animateur ou par un professionnel qualifié dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap (ex : Handisup). Une sensibilisation des équipes d'animation est organisée à chaque fois que l'on accueille un enfant en situation de handicap, tout en respectant la confidentialité du dossier de l'enfant. Cette posture volontaire permet des échanges de confiance avec les familles. Un guide à destination des professionnels permet de faciliter l'accueil des enfants à besoins particuliers pour les équipes.

Cette volonté de la Ville est régulièrement rappelée dans les différents supports de communication en direction des familles et par les équipes d'animation et les agents d'accueil.

La Ville s'est dotée d'une plateforme d'appui pilotée par l'ADAPEI 44, lui permettant d'avoir des conseils sur certaines situations problématiques pour les équipes. L'ADAPEI intervient sous la forme d'observations, d'aide à l'analyse, de formations...

Une accessibilité en termes de tarifs et de démarches administratives

La fiche de réservation est accessible sur le site Internet de la Ville, sur l'Espace familles, auprès des accueils périscolaires et de la direction de l'éducation. La réservation papier peut être faite jusqu'à 10 jours avant la date d'inscription (le délai est réduit au jeudi 8h de la semaine précédente sur l'Espace familles). Toute réservation est définitive et facturée, excepté si l'absence de l'enfant est signalée et qu'un justificatif est transmis à la direction de l'éducation.

Il n'y a pas de liste d'attente sur le temps du mercredi après-midi, tous les enfants inscrits sont accueillis. De cette manière, la Ville répond à la demande.

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial CAF auquel est appliqué un taux d'effort, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les taux d'effort ainsi que les tarifs plafonds sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Un accompagnement individualisé des enfants potentiellement éloignés du loisir

Les situations sociales et économiques des enfants et des familles étant inégales, les acteurs de la réussite éducative se mobilisent plus particulièrement en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'attention et d'accompagnement.

Une attention particulière est portée sur certains publics (enfants du voyage, enfants allophones, enfants en situation de handicap, enfants nouvellement arrivés sur le territoire, enfants rencontrant des difficultés sociales et/ou éducatives...). Le Programme de Réussite Educative (PRE) est le dispositif mobilisé pour travailler cette question. En effet, il permet de faire le lien entre les familles et les différents professionnels qui gravitent autour de l'enfant. Par exemple, il est fréquent que des professionnels saisissent le PRE pour un enfant qui rencontre des difficultés de langage et de socialisation. Dans ce cas, une des propositions faite peut-être un accompagnement vers l'accueil de loisirs. Un travail individualisé s'engage alors avec l'enfant et sa famille pour que l'accès y soit facilité.

b) Les perspectives

Formation des équipes

La sensibilisation et la formation des équipes sur les thématiques du handicap et de son impact sur le temps du mercredi doit garantir un accueil inclusif correspondant à la volonté d'une prise en charge globale, quelle que soit la situation de l'enfant. A ce titre des partenariats sont d'ores et déjà engagés avec des associations telles que, l'ADAPEI 44, Handisup, la communauté 360, TCAP. La transversalité entre le Pôle de Réussite Educative et les structures permet une acculturation des équipes : aller au-delà de l'appréhension, ne pas rester sur des représentations bloquantes du handicap, se servir des aménagements pour le plus grand nombre...

Adapter les structures aux effectifs scolaires et aux besoins des familles

Le travail de prospective scolaire montre des besoins élevés des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville et en particulier dans le quartier du Bourg. La Ville poursuit son objectif d'accueil de tous les enfants. C'est ainsi qu'à la rentrée de septembre 2024, une nouvelle structure ALSH mercredi a été mise en place au sein de l'école des Buzardières. Cette structure va apporter une nouvelle dynamique au quartier du Bourg sur le temps du mercredi : les 4 écoles du secteur accueillent une structure de loisirs sur le temps du mercredi.

Une communication et une information adaptée en direction des familles

Les équipes d'animation proposent aux familles plusieurs outils de communication : des flyers pour des invitations à des goûters de fin de période, des panneaux-photos affichés dans les accueils, certaines structures éditent un petit journal concernant le temps du mercredi après-midi. Les échanges de vive voix avec les familles restent néanmoins le meilleur moyen de passer des informations et d'établir une confiance réciproque.

Un travail de promotion en interne des projets, activités faites sur le temps du mercredi doit être poursuivi, via le site internet de la Ville par exemple ou la parution d'articles et de photos dans le journal périscolaire « Je suis jeune ».

Nous devons aussi faire en sorte de nous rapprocher des publics les plus éloignés des structures de loisirs. Un travail commun entre l'école et les responsables éducatifs doit se poursuivre afin de proposer à ces enfants une passerelle vers le temps du mercredi après-midi. Une collaboration plus étroite entre tous les acteurs sociaux (PRE, CMS...), l'école et la Direction de l'Éducation doit permettre aux familles de saisir la continuité éducative qui existe entre le temps scolaire et périscolaire.

C. La mise en valeur de la richesse des territoires

a) L'existant

Projets communs entre les ALSH : tournois, grands jeu, défis, projets itinérants avec un temps fort final

Chaque structure est libre des fonctionnements, projets et activités qu'elle propose aux enfants. Néanmoins, des projets communs et fédérateurs entre différents ALSH existent et ont prouvé leur intérêt. Ces temps collectifs permettent aux enfants de vivre et de découvrir de nouvelles activités, cela permet aussi aux équipes d'entrer dans la démarche de projets en travaillant auprès de différents partenaires, d'investir de nouveaux espaces. Avoir des temps communs et identifiés comme tels favorise une visibilité accrue de nos actions et sont de bons supports pour une communication efficace en direction des familles. Ces projets sont donc à poursuivre, l'intérêt étant multiple et apportant une réelle plus-value au temps ALSH du mercredi. De plus, cette démarche collective est revendiquée comme fédérative pour les responsables éducatifs et les équipes. Le cloisonnement au sein même d'un ALSH que l'on a pu vivre pendant la période COVID a montré l'intérêt pédagogique et fédératif pour les enfants et les agents de vivre des temps collectifs à l'intérieur et à l'extérieur des structures.

S'intégrer dans des temps forts de la Ville (plantation « un végétal, une naissance », festival Herbulles...)

Travailler sur une dimension communale permet aux enfants et aux équipes de se rendre compte qu'ils appartiennent à la même collectivité et d'aller au-delà du réflexe de l'entre soi. Ces actions sont aussi des vecteurs de promotion des actions faites avec, par et pour les enfants sur leurs temps de loisirs auprès de l'ensemble de la population herblinoise. Participer aux temps forts de la Ville et/ou du quartier accentue la dimension du vivre-ensemble. De même, ces temps forts permettent aux enfants et aux équipes de rencontrer d'autres publics : la petite-enfance, les retraités, les jeunes.... La mixité sociale et intergénérationnelle apparaît alors comme un pilier de la vie en collectivité qu'il nous faut privilégier. Ces projets doivent perdurer, en complément des actions propres à chaque structure.

b) Les perspectives

Approfondir les activités autour de la nature en exploitant les parcs de proximité

Les modes de vie citadins et la présence croissante des écrans dans le quotidien des enfants, engendrent une déconnexion progressive des nouvelles générations de leur environnement : réalité

virtuelle, accès limités aux extérieurs par mesure de sécurité, accès restreint à des espaces naturels de proximité, environnement quotidien urbain maîtrisé, souvent densément bâti ou revêtu.

La reconnexion réelle et physique des enfants aux éléments et cycles naturels, dans leur cadre de vie quotidien est donc devenue une priorité pour la Ville. En outre, la pratique du jardinage impliquant des interactions fines avec le milieu vivant, permet une meilleure appropriation des enseignements théoriques des cycles naturels, une sensibilisation directe à l'écologie, ainsi que l'apprentissage de valeurs comme le travail en commun, la patience, le respect de la nature et d'autrui.

Ainsi, la Ville met en place des ilots de fraîcheur sur son territoire et en particulier en renaturant les cours d'école, supports à des activités en contact avec la nature : jeux extérieurs, potager...Plusieurs écoles ont été réalisées depuis le début du mandat et des travaux sont en cours pour d'autres, avec à terme, l'ensemble des cours renaturés.

Par ailleurs, la ville de Saint-Herblain est une ville riche de nombreux parcs de qualité et diversifiés et une Ville qui relie les quartiers via la mise en valeur du « Cours Hermeland » et de la coulée verte. Ces espaces pourraient être davantage exploités le mercredi après-midi avec les enfants. Depuis plusieurs années les animateurs sont d'ailleurs formés sur des actions environnement et peuvent emprunter des malles environnement pour mener des activités en extérieur. Cette dynamique est donc à poursuivre.

Le Comité Local d'Education, organe participatif du PEDT, met aussi l'accent sur cet aspect : découvrir et faire découvrir aux enfants l'environnement de proximité de l'ALSH et y mener des actions en lien direct avec ces espaces traversés quotidiennement.

La transition écologique : un nouvel axe dans l'offre éducative

En s'appuyant sur le 1^{er} axe du PEDT, nous sommes amenés à prendre en compte la démarche de transition écologique. Avec des actions portées par les équipes à destination des enfants, et vers les familles dans un second temps, la gestion des déchets avec un tri sélectif efficace (dont la gestion des biodéchets), une meilleure alimentation (au-delà de la Loi Egalim) et le développement des déplacements doux autour des ALSH (Ecomobilité) et du secteur vont permettre d'apporter des premiers éléments de réponse à cette problématique. Une nouvelle vision des actions émerge à travers cet axe et l'ensemble de la communauté éducative doit s'acculturer à cette autre manière d'appréhender les actions éducatives auprès de l'ensemble du public.

Une attention forte est posée sur la qualité d'accueil des enfants, sous l'angle de la santé environnementale : produits d'entretien, alimentation proposée, matériels pédagogiques utilisés.

D. Le développement d'activités éducatives de qualité

a) L'existant

Importance donnée à la question du choix de l'enfant

Les structures périscolaires ont comme principe pédagogique le respect du choix de l'enfant. Le PEDT, les projets pédagogiques et les projets d'animation prennent en compte ce postulat. Ainsi, l'accès libre en restauration pour les élémentaires, la participation volontaire aux ateliers et aux projets, montrent que l'enfant est amené à choisir de manière libre et éclairée son implication au sein des accueils périscolaires. Cette démarche de libre-choix est au cœur des pratiques pédagogiques des équipes : l'enfant, quel que soit son âge, sa condition, doit être en mesure de

choisir ce à quoi il va participer. Afin de garantir cela, les équipes doivent donc mettre en place un dispositif auprès de tous les enfants présentant les activités, projets, fonctionnements sur le temps périscolaire. Les moyens de présentation sont adaptés aux caractéristiques du public : texte, image, dessin, oralité, démonstration, expérimentation... L'ensemble de ces moyens permet alors à l'enfant de décider par lui-même, pour lui-même les activités qui lui correspondent le plus. La notion du respect du choix de l'enfant reste un élément que l'on doit continuer à expliquer aux familles par un travail pédagogique en leur direction.

La prise en compte de la spécificité des plus petits

Les locaux périscolaires sont des espaces de vie qui sont adaptés au public accueilli. Les équipes d'animation, à travers des formations, des échanges de pratiques, des visites inter-structures, ont à cœur de rendre les salles d'accueil les plus agréables, ludiques et sécurisées possible. Les différents lieux (coin dinette, coin jeux de construction, coin calme/livres...) doivent répondre aux besoins des enfants de maternelle. Une attention particulière est donc apportée par les équipes pour que ces espaces soient les plus adaptés possibles.

De même, un fonctionnement spécifique aux enfants de maternelle est mis en place par les animateurs : l'après-midi est séquencé de manière adaptée pour répondre aux besoins des enfants (repos, calme, temps en autonomie et temps collectif, temps d'activités...). Les animateurs sont référents pour un groupe d'enfants, aussi bien sur le temps de repas que sur le temps de sieste. Cela permet aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé avec un animateur qui va les suivre de semaine en semaine. Cette organisation permet aussi aux parents d'avoir des renseignements plus précis sur le déroulement de l'après-midi de leur enfant.

Les besoins et capacités des enfants évoluant rapidement à l'âge maternel, les besoins d'un enfant de 3 ans peuvent être très différents de ceux d'un enfant de 5 ans. Aussi le collectif enfant est organisé par tranche d'âges : 3/4 ans et 5/6 ans correspondant aux niveaux de classe : TPS/PS et MS/GS.

b) Les perspectives

Travail sur le métier de l'animateur et ses particularités

L'enjeu est de montrer les spécificités du métier d'animateur, c'est-à-dire sa complémentarité avec le temps scolaire et sa plus-value concernant l'accompagnement de la vie quotidienne. La nouvelle organisation de la Direction de l'Education place le responsable éducatif au quotidien auprès des équipes d'animation. Sa présence et son expertise peut permettre aux agents de monter en compétences et ainsi répondre aux nouvelles attentes de l'ensemble du public (enfants et familles) : proposer des activités de qualité au quotidien dans le respect du choix de l'enfant.

La prise en compte de la spécificité des plus petits

Un travail à l'échelle de la Ville s'est engagé sur l'accueil des plus petits, en particulier lors de la première scolarisation. Cette réflexion devra être poursuivie pour l'accueil mercredi.

Le travail autour de l'aménagement des locaux se poursuit par les équipes sur le terrain, la problématique est abordée régulièrement par les équipes afin de trouver des aménagements adaptés aux structures et au public. Il en est de même pour la prise en compte du rythme des enfants de maternelle au cours du mercredi après-midi, notamment autour des temps de transition entre

l'école et l'accueil périscolaire avec des relais enseignants/ATSEM/animateurs les plus cohérents possibles.

Des activités innovantes

A travers une collaboration plus accentuée avec différents partenaires, les équipes d'animation élargissent leur champ d'intervention. Des projets avec le réseau de La Bibliothèque, les CSC, les clubs de sports implantés à Saint Herblain comme le rugby avec le RUSH permettent aux équipes de proposer aux enfants d'autres projets et à l'extérieur des structures. De plus, une communication plus pertinente à destination des familles doit donner à voir les activités existantes au sein des ALSH. Ces activités innovantes doivent donc être un levier pour les équipes pour se mobiliser différemment, avec d'autres professionnels du champ éducatif, culturel et sportif. Cela permet aussi aux enfants de vivre d'autres expériences et ainsi les aider à se construire en tant que personne au sein du collectif et de connaître les intervenants du territoire favorisant ainsi d'autres fréquentations éventuelles.

IV. Les projets pédagogiques : entre continuité et innovation

Les projets pédagogiques sont la déclinaison en actions sur chaque structure des principes fondamentaux du PEL et du PEDT. Porté par le responsable éducatif, le projet pédagogique est un document mis à jour annuellement. C'est un document obligatoire demandé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en cas d'inspection. De même, il doit être transmis à la Direction de l'Education et aussi accessible aux familles à leur demande.

Il existe donc 15 projets pédagogiques, un par structure périscolaire. Pour les 10 structures qui accueillent un ALSH le mercredi, le document est complété par des objectifs spécifiques à ce temps.

Avec ce nouveau PEDT, le projet pédagogique des structures doit être le reflet des évolutions éducatives portées par la Ville. Commun au temps périscolaire et extrascolaire, ce document cadre fait apparaître deux aspects structurants au sein des ALSH : l'organisation journalière est y décrite, ce qui permet d'assurer le fonctionnement de la structure sur l'ensemble des temps. Y sont mentionnés les moyens matériels, humains, financiers et pédagogiques propres à chaque structure. Pour chacun de ces moyens, un travail de perspective est mis en place : comment faire mieux, faire autrement avec les moyens alloués ?

L'innovation est ainsi un nouvel axe structurant des projets pédagogiques :

- La transition écologique nous amène à construire différemment les projets, les activités et les animations. Des actions plus économes en ressources, en lien avec les équipements, les espaces de proximité dessinent une trajectoire moins énergivore. Des actions plus respectueuse de l'environnement, dans lequel une attention est portée sur la santé environnementale, pour des actions où l'enfant est placé au cœur des préoccupations environnementales en tant qu'acteur direct et indirect.
- Une éducation inclusive et citoyenne pose l'enjeu de l'accueil de tous les enfants dans les meilleures conditions possibles. La posture de l'adulte, le degré de participation des enfants, la démarche vers l'autonomie sont des axes structurants pour l'organisation de l'accueil des enfants.
- La continuité éducative affirme l'importance de la collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative pour l'ensemble des temps de l'enfant. La question de la

collaboration, de la communication, de l'accessibilité vers les familles est posée et se doit d'être décliné en actions concrètes.

Le projet pédagogique doit enfin faire apparaître les outils d'évaluation des actions existantes au sein de chaque site. Cette évaluation s'appuie d'abord sur l'expertise des professionnels. Les enfants et les familles y sont également associés mais à un degré différent. Ces différentes évaluations doivent permettre de faire des points d'étapes, des focus sur des sujets précis et surtout d'amener de nouvelles perspectives et évolutions via les expériences du terrain.